



DEFINITION DE FONCTION

Service Matériel Roulant et Automatismes

Technicien Matériel Roulant

Le poste

Il travaille au sein d'une équipe composée d'ouvriers professionnels, de technicien(s) et d'un responsable d'équipe. Il est rattaché hiérarchiquement au responsable d'équipe.

Il a pour mission de :

- Fournir les rames pour l'exploitation commerciale afin que le service Exploitation puisse réaliser les tables de marche prévues.
- Maintenir un entretien de qualité à moindre coût, d'abaisser le nombre d'interventions accidentelles, d'améliorer et de fiabiliser le matériel.

Les missions

- ✓ Assure la maintenance préventive de toutes des rames d'après les livrets de révision.
- ✓ Assure la maintenance curative de toutes des rames (diagnostic, remplacement des équipements défectueux et tests de sortie).
- ✓ Répare ou entretien les sous-ensembles traités en interne dans les divers ateliers de réparation.
- ✓ Il décrit et formalise les « Etudes Techniques » sur les rames et tous les équipements dont a la charge l'entité Matériel Roulant afin d'assurer une traçabilité des problèmes rencontrés.
- ✓ Participe à la résolution de ces études techniques.
- ✓ Pilote le poste de contrôle de la voie d'essai.
- ✓ Participe à des groupes de travail concernant l'évolution des documents de maintenance ou du matériel.
- ✓ Etudie, conçoit ou modifie les outils spécifiques nécessaires pour réaliser les opérations de maintenance.
- ✓ Rédige et modifie les documents techniques (Document de Formation, Document Technique, Fiches, Livret de Révision, ...) en collaboration avec les Méthodes Matériel Roulant /Automatismes).
- ✓ Etablit des comptes-rendus d'interventions.
- ✓ Assure les investigations, les modifications, les actions temporaires des équipements.
- ✓ Dispense la formation initiale et met à jour la documentation
- ✓ Il remplace le Responsable d'Equipe en son absence.
- ✓ Assure la maintenance préventive et curative des équipements d'atelier, des outillages et des autres équipements dont à la charge l'entité Matériel Roulant.
- ✓ Référent technique de son équipe, il doit acquérir et maintenir grâce à des formations ou des recherches personnelles, les connaissances techniques sur toutes les opérations pouvant être effectuées sur les équipements ou sur les rames.
- ✓ Il peut être détaché ponctuellement au service Méthode de l'entité en cas de nécessité
- ✓ Il peut être détaché ponctuellement au service Méthode de l'entité en cas de nécessité.

Date de validation :

Signature du Directeur :

Signature du Responsable
emploi, carrière et formation :

Conditions de travail

Lieu de travail : Le garage atelier du métro de Basso Cambo ou de Borderouge

Horaires : 35 heures par semaine : Travail en équipe en horaires décalés ou en journée.
Peut-être amené à travailler ponctuellement de nuit.

Moyens mis à disposition : Tenue de travail et outillage fournis par l'entreprise

Contraintes particulières : Astreintes, peut être amené à travailler le Dimanche ou les jours fériés

Peut être conduit à mener des essais en ligne de jour comme de nuit. Peut être amené à intervenir en ligne sur pannes techniques. Peut être amené à intervenir en ligne sur demande de l'exploitation Métro pour le plan d'intervention longue durée.

Relationnel interne et externe : Personnel exploitant du Métro, Service des Méthodes Matériel Roulant et Automatismes, Service des Automatismes, Service du Magasin

Profil

Diplômes et qualification : BTS/DUT Electrotechnique ou Maintenance Industrielle ou BAC Technique (STI) avec expérience professionnelle

Compétences requises :

- **Savoirs**

- ✓ Connaissances en électronique de puissance et de commande, en mécanique, en électrotechnique, en hydraulique, en pneumatique
- ✓ Maîtrise des logiciels bureautique, de dessin et la GMAO
- ✓ Maîtrise des outils et méthode de diagnostic

- **Savoirs-faire**

- ✓ Réaliser des opérations de diagnostics
- ✓ Former autrui sur son domaine de compétences techniques
- ✓ Assurer la maintenance préventive et curative
- ✓ Analyser et résoudre un problème technique
- ✓ Rédiger un compte-rendu, synthèse, documentation technique...

- **Savoirs-être**

- ✓ Autonomie
- ✓ Disponible
- ✓ Rigoureux
- ✓ Pédagogue
- ✓ Initiative

Rémunération

Coefficient : 230 –245

Technicien Matériel Roulant débute au coefficient 230, il devient Technicien confirmé en un an minimum au coefficient 240.

La nomination est assujettie aux entretiens annuels effectués par le N+1 et validé par le N+2.

Il devient Technicien Expert au coefficient 245 selon les besoins du service.

La nomination est assujettie aux entretiens annuels effectués par le N+1 et validé par le N+2.

Date de validation :

Signature du Directeur :

Signature du Responsable
emploi, carrière et formation :